

ARRETE N° 330/21 /MINESEC DU 19 OCT 2021
 portant nomination des responsables dans les services déconcentrés
 du Ministère des Enseignements Secondaires.

LE MINISTRE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES,

- Vu** la Constitution ;
- Vu** le décret n° 92/089 du 04 mai 1992 précisant les attributions du Premier Ministre, modifié et complété par le décret n° 95/145 bis du 04 août 1995 ;
- Vu** le décret n° 2008/376 du 12 novembre 2008 portant organisation administrative de la République du Cameroun ;
- Vu** le décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2011/410 du 09 décembre 2011 portant formation du Gouvernement, modifié et complété par le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 ;
- Vu** le décret n° 2012/267 du 11 juin 2012 portant organisation du Ministère des Enseignements Secondaires,

ARRETE :

Article 1^{er}.- Sont, à compter de la date de signature du présent arrêté, nommés aux postes ci-après dans les services déconcentrés du Ministère des Enseignements Secondaires :

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DU CENTRE

DELEGATION DEPARTEMENTALE DE LA MEFOU ET AKONO

LYCEE TECHNIQUE DE MEFOMO

Proviseur : Monsieur **BAKEHE Gustave**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **562 036-A**, précédemment Directeur de l'Ex-CETIC de Mefomo, poste créé.

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MFOUNDI

LYCEE TECHNIQUE INDUSTRIEL ET COMMERCIAL BILINGUE DE YAOUNDE

Proviseur : Monsieur **HENE Julius KWENE**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **600 913-P**, précédemment Proviseur du Lycée Technique de Yaoundé II, en remplacement de Monsieur Nama Essomba Alain Louis Marcel appelé à d'autres fonctions.

SERVICES DU PREMIER MINISTRE	
VISA	
011638	19 OCT 2021
PRIME MINISTER'S OFFICE	

LYCEE TECHNIQUE DE YAOUNDE II

Proviseur : Monsieur **OWONO Edouard**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **597 960-Z**, précédemment Surveillant Général du Centre des Ressources Multimédias du Lycée Bilingue de Yaoundé, en remplacement de Monsieur HENE Julius KWENE, muté.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'EXTREME-NORD

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU MAYO TSANAGA

LYCEE DE GUILI

Proviseur : Monsieur **VANAWA KALDA**, Professeur des Lycées d'Enseignement Secondaire Général, matricule **664 373-M**, précédemment Censeur dans le même établissement, poste vacant.

DELEGATION REGIONALE DES ENSEIGNEMENTS SECONDAIRES DE L'OUEST

DELEGATION DEPARTEMENTALE DU NDE

LYCEE TECHNIQUE DE BANGOULAP

Proviseur : Monsieur **KETCHASSO Flaubert**, Professeur des Lycées d'Enseignement Technique et Professionnel, matricule **561 428-D**, précédemment Chef des Travaux au Lycée Technique de Nylon, poste créé.

Article 2.- Les intéressés auront droit aux avantages de toute nature prévus par la réglementation en vigueur.

Article 3.- En dehors des tâches qui leur sont dévolues par les textes réglementaires en vigueur, les intéressés sont soumis à l'obligation de dispenser quatre (04) heures hebdomadaires d'enseignement.

Article 4.- Le présent arrêté sera enregistré, publié suivant la procédure d'urgence, puis inséré au Journal Officiel en français et en anglais. /-

Yaoundé, le 19 OCT 2021

Le Ministre des Enseignements Secondaires,



NALOVA LYONGA

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
011638	19 OCT 2021
PRIME MINISTER'S OFFICE	